



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON
03 81 81 45 71
mairie@montfaucon25.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du jeudi 24 octobre 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, jeudi 24 octobre 2024 à 19h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

<u>RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS</u>

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2024
- II - Échanges sur la situation de l'accueil des migrants-réfugiés.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Décisions budgétaires modificatives
 - 2. Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel bibliothèque « MicroBib »
- IV - AFFAIRES D'URBANISME – BATIMENTS -TRAVAUX
 - 1. Projet salle d'accueil-périscolaire
 - A - Point d'étape après réunion avec les bailleurs de fonds (c f Subventions)
 - B - Point sur avenants contrats maîtrise d'œuvre
 - 2. Impasse de Bouclans, voie privée, accord de cession par la propriétaire Mme SUTY
- V - AFFAIRES PERI et EXTRASCOLAIRES
 - 1. Rythmes scolaires à la rentrée 2025 : compte-rendu de la réunion publique du 8 octobre et proposition de consultation des parents.
- VI - AFFAIRES AGRICOLES – FORESTIERES ET D'ESPACES NATURELS
 - 1. Coupes de bois 2025 : destinations – Proposition de l'ONF
 - 2. Tarifs affouage 2025
 - 3. Salon du champignon et de la pomologie : attribution d'aides
- VII - AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT ET DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
 - 1. Rapport d'étape sur le dossier renaturation – végétalisation de la cour d'école
- VIII- AFFAIRE DE PATRIMOINE
 - 1. Compte-rendu de la réunion tenue à la DRAC a/s château médiéval
- I X – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. GBM : CLECT
 - 2. Versement de Fonds de concours à GBM pour travaux réalisés en 2023-2024

<u>RAPPORTS D'INFORMATION</u>

- I. Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
 - ✓ En urbanisme – droits des sols.
 - ✓ Etat des renoncations au Droit de Préemption Urbain.
 - ✓ Générales.

II. AFFAIRES PERI et EXTRASCOLAIRES

1. Résultats de l'élection du conseil municipal des enfants
2. Perspectives d'effectifs à la rentrée 2025

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : Mercredi 13 novembre 2024 à 19h30

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Eric MERAT, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Stéphanie BOITEUX a donné procuration à Pierre CONTOZ

Cyril DELITOT a donné procuration à Vincent GIRARD

Laurent JEUNET a donné procuration à Eric MERAT

Géraldine VALLOT VUITTON a donné procuration à Gaëlle AUFFRET

Absents : Guillaume BLANDIN, Nadine MAUGEY, Christine MOLLIER

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Corinne PETER, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté, est ajoutée :

- Affaire de personnel : contrat de prévoyance du CDG25.

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 septembre 2024

Le Maire expose qu'au point : affaires d'urbanisme - bâtiments et travaux - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD), une différence dans la rédaction de ce paragraphe est apparue entre lui-même et Eric MERAT, Secrétaire de séance. Après avoir exposé les deux rédactions, le Maire les soumet au vote de l'assemblée.

Proposition du Maire			Proposition du Secrétaire de séance		
Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention	Pour
2	0	14	14	0	2

La rédaction approuvée est donc : Le Maire et Vincent GIRARD, Adjoint, font le point de ce dossier. La dernière réunion de présentation par l'Architecte a eu lieu le 18 septembre dernier. Quelques observations sont encore à prendre en compte, mais elles ne remettent pas en cause cet APD qui respecte le cahier des charges.

En résumé, la surface totale envisagée pour l'ensemble est 1 256 m² pour un montant global estimé à 2 961 260.37 € HT auxquels s'ajouteront les honoraires de l'architecte.

Après débat, le conseil municipal unanime retient l'APD présenté avec observations à faire à l'architecte. L'APD sera présenté pour approbation définitive au conseil municipal du 24 octobre 2024

Le reste du compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ainsi modifié, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUR L'ACCUEIL DES JEUNES MIGRANTS

Catherine PARDONNET, Conseillère municipale, rappelle que 7 jeunes sont encore présents, mais ils seront bientôt plus que 6. Un seul suit des cours de façon assidue, 3 autres aident la Croix Rouge.

La « cagnotte » constituée lors du repas du 29 mars dernier, diminue et il faudrait prévoir une nouvelle action.

De même, il apparaît la nécessité de remobiliser les bénévoles.

Le conseil municipal unanime prend acte.

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Décision budgétaire modificative.** Le Maire propose d'effectuer une DM afin de percevoir le FCTVA, sur des factures de 2023 et 2024. Le chiffrage exact est en cours.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel bibliothèque « MICROBIB ».** Le Maire rappelle que la bibliothèque communale dispose d'un logiciel de gestion. Le contrat à renouveler s'élève à 271 € HT. **Adopté à l'unanimité**

AFFAIRES D'URBANISME - DE BATIMENTS – DE TRAVAUX

◇ **Projet salle d'accueil-bâtiment périscolaire.** Le Maire, Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjoints

1/ exposent :

- Les réunions avec la Banque des Territoires pour le recours à un emprunt et avec les financeurs susceptibles d'apporter des subventions (à ce jour de l'ordre de 1 653 000 €)
- Le choix du mode de chauffage et possibilité du réseau de chaleur à retenir. Ainsi que les aides envisagées.

Le Maire met au vote, le second point : chaufferie bois plaquettes et réseau de chaleur en direction de l'école et des ateliers communaux : Pour : 16 voix.

Après débat et vote, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Prend acte des aides envisagées**
- **Décide de retenir une chaufferie bois plaquettes avec réseau de chaleur desservant l'école et les ateliers municipaux**

2/ rappellent que le contrat du cabinet SOLARES BAUEN qui doit prendre en compte ce réseau de chaleur reste à conclure.

◇ **Impasse de Bouclans, voie privée : accord de cession par la propriétaire Mme Yvette SUTY.**

Le Maire expose le protocole d'accord signé à Mme SUTY pour lequel :

- La commune achète, pour l'€ symbolique, les parcelles AB 99 de 188 m² sur Morre et AD 111 de 1 174 m² sur Montfaucon
- Les frais notariés auprès de Maîtres RACLE-COLIN et MARCONOT CLEMENT pour la commune, sont à la charge de l'acheteur.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES

◇ **Rythmes scolaires à la rentrée 2025 : compte-rendu de la réunion publique du 8 octobre –**

Proposition de consultation des parents. Corinne PETER, Adjointe, rappelle que le conseil municipal doit décider de l'Organisation des Temps Scolaires (OTS) pour la rentrée 2025, au plus tard le 18 décembre 2024. Elle rappelle la réunion publique tenue le 8 octobre dernier au cours de laquelle les différentes possibilités d'OTS ont été présentées aux parents d'élèves, à savoir :

- Maintien de l'organisation actuelle, avec TAP le jeudi après-midi, mais doublement de la participation des familles (perte d'aide de l'Etat estimée à 5 600 €)
- 4 jours d'école les lundi – mardi – jeudi et vendredi et organisation d'un accueil périscolaire le mercredi matin

Ces possibilités ont évolué car la CAF informe que les heures TAP du jeudi après-midi, n'ouvrent plus droit à la Prestation de Service (perte estimée à 4 655 €).

Après un long débat, le conseil municipal unanime décide d'organiser un sondage auprès de tous les parents d'élèves sur les rythmes scolaires suivants :

- **4 jours d'école : lundi – mardi – jeudi et vendredi : 8h30 – 12h / 14h – 16h30 et accueil périscolaire le mercredi matin : 9h – 12h**
- ou
- **Maintien des rythmes actuels avec TAP le jeudi après-midi et une augmentation de la participation financière des parents compensant la suppression des aides de l'Etat et de la CAF.**

AFFAIRE DE PERSONNEL

◇ **Contrat de prévoyance.** Le Maire expose que chaque employeur territorial, a l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer à la protection sociale des agents – volet prévoyance. Le montant minimal légal de cette participation est fixé à 7 €.

Il rappelle que le Centre de Gestion du Doubs a mis en place un contrat groupe couvrant cette obligation. Les taux de cotisations étant inférieurs aux tarifs pratiqués.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le Maire à procéder aux formalités d'adhésion.

AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT ET DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

◇ **Etude pour Renaturation – Végétalisation de la cour d'école : point d'étape et contrat de maîtrise d'œuvre.** Vincent GIRARD, Adjoint rappelle ce projet, le contrat de maîtrise d'œuvre avec la cabinet MAYOT-TOUSSAINT et le cahier des charges qui précise que la commune sollicitera les aides pour que les travaux soient soutenables financièrement. L'ensemble des aides possibles est exposé. Il précise que la date butoir d'aide auprès du Département du Doubs est fixée au 31 octobre 2024.

Au stade de l'avant projet, le montant des travaux est estimé à 522 724 € TTC - les aides sont estimées à 435 604 €, soit un reste à charge de 87 120 €

Après débat :

- **Le Maire met au vote l'opportunité de réaliser ces travaux. Pour : 16 voix**
- **Le conseil municipal unanime :**
 - ✓ **Charge le groupe de travail de poursuivre le projet**
 - ✓ **Autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions et à rechercher l'autres financeurs**

AFFAIRE DE PATRIMOINE

◇ **Compte-rendu de la réunion tenue à la DRAC le 9 octobre au sujet du château médiéval.** Le Maire rappelle cette réunion et expose l'ensemble des préconisations de la DRAC, dont le dépôt d'un permis de construire avant de réaliser les travaux. Pour cela, il propose de confier une mission à Pierre GERARD-BENDELE, Architecte du Patrimoine. **Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES AGRICOLES, FORESTIERES ET D'ESPACES NATURELS

◇ **Coupes de bois 2025 : destinations – Propositions de l'ONF.** Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale expose que dans le cadre de sa mission et du Plan de Gestion Approuvé, l'ONF présente les projets d'interventions 2025.

- **Travaux sylvicoles et maintenance : parcelles 22 – 25 – 26 évaluées à 6 858.09 € TTC**
- **Coupes de bois :**
 - ✓ **parcelles 21i – 22r – 25r – 26r**
 - ✓ **destination après intervention de bucheronnage :**
 - ❖ **houpiers → affouage**
 - ❖ **grumes → vente par l'ONF dans le cadre du contrat d'approvisionnement**

Adopté à l'unanimité.

- ◇ **Tarifs affouage 2025.** Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale, propose :
- bois à exploiter sur pied ou houpriers : 7 € le stère
 - bois exploité par services techniques, dit « bord de route » : 40 € le stère – lot de 5 stères
- Adopté à l'unanimité.**

◇ **Salon du Champignon et de la pomologie 2025 : attributions d'aides.** Jacques TONNERRE, Adjoint rappelle le grand succès de ce salon organisé par la Société d'Histoire Naturelle du Doubs (SHND) et l'association de la Pomologie.

Pour faire face à quelques charges, il propose de verser une aide à ces deux associations :

- 250 € à la SHND + la même somme au titre de 2023, soit 500 €
- 75 € à l'association de la Pomologie + la même somme au titre de 2023, soit 150 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

◇ **GB Métropole : Coût définitif des transferts de charges 2024.** Le Maire fait part des rapports de la Commission des Charges Transférées (CLECT). Pour la commune, les montants définitifs 2024 sont :

- en fonctionnement : 28 822,66 €
- en investissement : 68 541,34 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **Projet de liaison cyclable Plateau de Saône-Besançon : rapport d'étape après réunion du 9 octobre.** Vincent GIRARD, Adjoint, fait le point. Le Département du Doubs examine plusieurs solutions pour le tronçon Trou au Loup / Besançon, compte tenu du coût par la Côte de Morre. Pour la liaison Montfaucon / Saône, GBM estime qu'elle sera réalisée dans un délai de 3 à 8 ans.
Le conseil municipal prend acte.

◇ **Versement de fonds de concours à GBM pour travaux réalisés en 2023 et 2024.** Le Maire rappelle que ces travaux, réalisés avec fonds de concours de GBM sont achevés.

- Au titre de la Requalification, rue de Lucelle, la commune est appelée à verser à GBM, la somme de 59 741.70 €
- Au titre de Gros Entretien Revêtement (GER), rue de Lucelle et rue des Fontaines, la commune est appelée à verser à GBM, la somme de 45 870.12 €

Après débat d'information, le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer les conventions de financements, les montants seront inscrits au BP 2025.

RAPPORTS D'INFORMATION

I – COMPTE RENDU SUR DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS (articles L.2122.21 et L.2122.22)

I – 1 / A – EN MATIERE DE DROITS DES SOLS

Hervé TOURNOUX, Adjoint, présente :

Déclarations préalables délivrées à :

- Claudine JALLON : construction d'un abri de jardin
- Isabelle FORGUE : construction d'un abri de jardin
- Mathieu ROY : remplacement des fenêtres et volets existants
- Dominique SAILLARD : remplacement clôture existante et pose d'un portail
- Fernando ROSSI : remplacement des portes de garage par des fenêtres
- SCI VALOPHEE : construction d'un pool house de piscine et aménagement extérieur

Permis de construire accordés : sans objet

Déclarations d'intention d'aliéner : Le Maire expose la renonciation au droit de préemption urbain pour :

- Une maison, sur terrain de 1 244 m², en zone UB, rue de la Pérouse
- Une maison, sur terrain de 985 m², en zone UB, rue de la Vierge

I – 1 / B – GENERALES :

- Décision 11/2024 : signature de l'avenant de la Ludothèque
- Décision 12/2024 : remboursement à l'association des Familles de 200 € pour 2 animations musicales à Ages et Vie
- DM 3 : ajustements en section d'investissement
- Paiement des frais de scolarisation 2023 / 2024 à la ville de Besancon : 3 maternelles – 6 élémentaires (dont 3 du village) : 7 365 € (8 035 € en 2022/2023)

AGENDA : Prochains conseils municipaux envisagé les **Mercredi 13 novembre** et **Jeudi 12 décembre**

MANIFESTATION :

Vendredi 15 novembre : Conférence de Stéphane BONIN sur le thème Alzheimer et les maladies apparentées.

A 22h10, le Président lève la séance.

Corinne PETER
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Président de séance